

#4

ÉTÉ
2016

Thomas **D'ANSEMBOURG**, Sophie **BENKEMOUN**,
Jean-François **COLOSIMO**, Jinyoung **LEE ENGLUND**, Denis **GANCEL**,
Haïm **KORSIA, KOZ**, Jean-Philippe **MALLÉ**, Didier **LE GAL**, Sébastien
PILARD, Sabine **DE ROZIÈRES**, Blanche **STREB...**



Enquête **DE PAIX**

RIEN DE PLUS EXCITANT !

**LEÇON DE VIE
D'ENTREPRENEURS
DES BIDONVILLES**

**STOP
AUX CONVERSATIONS
QUI DÉRAPENT**

**7 ARMES ÉDUCATIVES
CONTRE
L'INCULTURE**

**LA GUERRE
NUMÉRIQUE
AURA-T-ELLE LIEU ?**

PAIX

JUSTICE SOCIALE ET BIEN COMMUN

un projet pour la France

Jean-Philippe **MALLÉ**



La véritable finalité de la politique est, dans une société donnée, de créer de la cohésion sociale, autrement dit de la paix. Parmi les nombreux ingrédients nécessaires pour y parvenir, on retiendra des règles du jeu partagées par le plus grand nombre et de la justice sociale. Jean-Philippe Malle, ancien député socialiste, appréhende cette notion en s'appuyant sur des textes fondateurs. Homme politique engagé, il nous livre un ambitieux projet pour la France... au service de la paix et du bien commun.

Qu'est-ce qui fait qu'une société est considérée comme juste ou injuste d'un point de vue social ? La philosophie politique, la science économique ou la doctrine sociale de l'Église tracent les contours de la justice sociale, mais sans qu'une formule unique et définitive ne s'en dégage. Idéal bien difficile à atteindre, elle est contingente, relative, en mouvement perpétuel, changeante dans le temps et dans l'espace. L'idée même que se fait une société de la justice sociale est déterminée par sa culture, ses racines anthropologiques, son niveau économique et social, ou encore son niveau d'instruction et d'information. Je me garderai donc bien d'en donner une définition. Pour mieux la cerner, je choisis deux boussoles à ma disposition : la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la doctrine sociale de l'Église.

DEUX POINTS DE REPÈRE ESSENTIELS

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Comme l'ensemble de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, l'article 1 est d'une grande beauté d'écriture. Soyons fiers que la France ait produit, dans ce style sec et sans fioriture, un document juridique qui fait partie de notre Constitution *via* son Préambule. Il fixe les deux points de repère essentiels pour parvenir à une harmonie

sociale : d'une part, l'égalité en droit des hommes ; d'autre part, leurs distinctions sociales en fonction de leur apport à l'intérêt général, au bien commun. Aujourd'hui encore, ce premier article est tout un programme...

L'ÉGALITÉ RÉELLE, MORALE DE L'INTENTION ?

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »... Une partie de la gauche, imprégnée de marxisme, croit pertinent de faire la distinction entre égalité formelle et égalité réelle. Mais si nous pouvons cerner les contours de l'égalité formelle (celle des droits) que vise ce premier article, comment définir l'égalité réelle ? Existe-t-elle ? Est-elle même souhaitable ?

Ce type de concept, séduisant au premier abord, se révèle vite flou et peu opératoire. Et derrière le flou, la démagogie n'est jamais loin. Ainsi, à l'heure où les inégalités, le chômage et la pauvreté sont des réalités criantes, le gouvernement affiche, depuis quelques semaines, un secrétariat d'État à l'égalité réelle... À moindres frais, et alors qu'il est aux affaires, le Parti socialiste cultive ainsi une morale de l'intention. Pour lui, l'essentiel est là, malgré Blaise Pascal qui nous rappelle que « l'homme n'est ni ange ni bête et le malheur veut que, qui veut faire l'ange, fait la bête ».

Ce cynisme, qui passe d'abord par le langage, est décrit par George Orwell, promoteur de la *common decency* (la décence ordinaire). L'auteur avait anticipé l'emploi, par les dirigeants politiques, d'une novlangue coupée de la réalité. Dans sa fable iro-

JEAN-PHILIPPE MALLÉ en quelques mots

🐦 @jpmMALLE

Homme politique français, ancien conseiller général des Yvelines, ancien député socialiste (suppléant de Benoît Hamon, nommé ministre du gouvernement).

nique *La Ferme des animaux*, il souligne que « *tous les animaux sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres* ».

LA SOMME DES INTÉRÊTS PARTICULIERS NE FAIT PAS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL...

« *Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.* » L'article reconnaît qu'une hiérarchie sociale peut exister, dès lors qu'elle est adossée à la notion « *d'utilité commune* ». En France, la construction de l'État et du droit public, avec ses privilèges exorbitants du droit commun, découle de cette conception. Le service de l'intérêt général est supérieur, du point de vue de la société, au service d'un intérêt particulier ou marchand. Cette grille de lecture, colonne vertébrale de notre pays, a perdu de sa force avec l'émergence d'une société construite sur l'argent et la marchandisation, qui va de pair avec l'individualisme et le désir de consommer.

Le fameux slogan de Mai 68, « *il est interdit d'interdire* », signe l'avènement de cette société du marché, tellement festive et joyeuse qu'elle en oublie que c'est l'interdit qui fait une société civilisée. Pourtant, un responsable politique digne de ce nom, un homme d'État, se définit par sa capacité à dire la règle et à la faire appliquer : on a quelque pudeur à rappeler ici que la somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général.

Aujourd'hui, la situation de notre pays, du point de vue de la justice et de la cohésion sociale, s'est profondément dégradée. Parmi de nombreux exemples : une minorité, installée dans une économie de la finance et du spectacle, a vu ses rémunérations augmenter de façon exponentielle. Elle s'est détachée des classes populaires et même d'une large partie des classes moyennes, confrontées, elles, à la réalité de la vie.

PAIX SOCIALE ET BIEN COMMUN

« *Entre le riche et le pauvre, entre le faible et le fort, entre le maître et son serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit.* »

Lacordaire.

Quelle magnifique exhortation à s'engager en politique ! Lacordaire nous rappelle ainsi que la vocation des catholiques n'est pas de défendre « *le renard libre dans le poulailler libre* ». Dès 1891, dans *Rerum novarum* (un des textes fondateurs de la doctrine sociale de l'Église), le pape Léon XIII soulignait les dégâts du capitalisme sur la condition ouvrière. Dans *Laudato sí* (2015), le pape François donne une définition de la paix et de la justice sociale que je reprends à mon compte : « *Enfin, le bien commun requiert la paix sociale, c'est-à-dire la stabilité et la sécurité d'un certain ordre qui ne se réalise pas sans une attention particulière à la justice distributive dont la violation génère toujours la violence. Toute la société – et, en elle, d'une manière spéciale l'État – a l'obligation de défendre et de promouvoir le bien commun* » (paragraphe 157).

Mais le souci de la justice sociale ne suffit pas à nourrir la recherche du bien commun. C'est une condition nécessaire, mais pas suffisante. L'enracinement anthropologique, les valeurs, les représentations collectives, la spiritualité... tout cela fait partie de la condition humaine. Charles de Gaulle l'affirmait : « *Il n'y a qu'une seule querelle qui vaille, et cette querelle, c'est celle de l'homme.* »

C'est un des malheurs de notre époque que de voir l'homme réduit à sa fonction d'agent économique et d'observer que la technique dévore le politique. Pourtant, on constate depuis des années que cette arrogance technicienne est une impasse. Face à cela, les catégories de *droite* et de *gauche*, si ancrées dans nos mentalités, ne correspondent plus à la réalité d'un théâtre politique devenu un théâtre d'ombres.

UN PROJET POLITIQUE POUR LA FRANCE

Pour leur part, les catholiques doivent être cohérents avec leur conception de l'homme : peut-on être opposé au mariage pour tous et favorable à l'extension du travail le dimanche ? Député socialiste entre 2012 et 2014, et ayant quitté ce parti il y a plusieurs mois, j'appelle à travailler d'urgence à un projet politique pour la France à partir des concepts solides, enracinés dans notre histoire, que sont la Nation, l'État et la République, tous trois intimement liés.

Ce projet politique, clair, doit s'adresser à tous les Français de bonne volonté qui croient en la maîtrise de son destin par la France et donc en la souveraineté populaire : c'est pourquoi je n'ai pas voté, à l'automne 2012, alors que j'étais député, le traité budgétaire européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance.

1 / PENSER L'ÉTAT HORS DES SENTIERS BATTUS

Une idéologie libérale et libertaire est aujourd'hui dominante. Par ses couleurs chatoyantes, elle fascine une large partie de nos élites économiques, politiques et médiatiques.

Mais il faut le redire avec force : c'est l'État qui a créé la France dans un mouvement de très longue durée qui ne commence pas avec la Révolution. Notre pays est le fruit d'un combat multiséculaire contre des forces centrifuges sans cesse renouvelées. Cette réalité historique devrait toujours être à l'esprit des dirigeants politiques, alors que se font entendre bruyamment des identités régressives portées par divers communautarismes, corporatismes et localismes. Quand l'État est faible, ce sont les bandes et les tribus qui prospèrent.

2 / PENSER LA RÉPUBLIQUE À PARTIR DE LA RÉALITÉ

Invoquer les valeurs de la République comme un moulin à prières est sans consistance. Il nous faut penser la République à partir de la réalité, de la dure, de la triste réalité : tout d'abord, les attentats survenus au cours de l'année 2015 nous rappellent que l'histoire et la politique ont encore à voir avec la tragédie et qu'il n'y a pas de fin de l'histoire.

La question sociale, ensuite, nous saute au visage, avec une pauvreté croissante, un chômage de masse et une précarité vécus par des millions de nos compatriotes.

La seule approche comptable, budgétaire ou économique ne peut tenir lieu de politique ; un projet ambitieux pour la France doit placer en son cœur la recherche du bien commun : c'est le projet politique dans lequel il convient, de toute urgence, de nous inscrire.

3 / RESPECTER LES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE NATION

Nous devons promouvoir la construction d'une Europe confédérale qui laisse respirer les nations, leurs personnalités, leurs identités. Ainsi, de la singularité politique de la France : la conception que nous avons de l'État, du service public, de la protection sociale ou de la laïcité, est le produit de notre histoire, élaboré par les Français eux-mêmes.

Ce modèle politique et social auquel les Français sont attachés, et qui est souvent envié dans le monde, est constamment remis en cause par l'Union européenne pour des raisons purement idéologiques. Cela doit cesser. Il nous faut travailler à une Europe qui respecte les histoires et les spécificités de chaque nation. Et combattre cette pensée binaire, répandue à dessein, qui nous intime l'ordre de choisir entre une Europe présentée comme moderne et généreuse et une France étriquée, voire *moisie*.

Nous sommes armés pour le faire : d'abord, parce que la France a toujours été ouverte au monde ; c'est ne pas connaître son histoire que d'en faire un pays recroquevillé sur lui-même. Ensuite, parce qu'il n'y a pas de conception plus ouverte et plus exigeante que la conception française de la citoyenneté : ouverte, car être Français n'est pas une question de couleur de peau ou de religion ; exigeante, car être Français, c'est assimiler l'histoire de notre pays, se conformer aux principes juridiques et politiques qui le gouvernent et qui tendent à l'universel ●

Vous avez quelques remarques ?

N'hésitez pas à nous en faire part, nous serons heureux de vous lire et de vous répondre.

BOUSSOLE

ABONNEZ-VOUS

Abonnement 1 an = 2 numéros

Vous habitez loin d'une librairie ? Vous souhaitez faire plaisir à un proche ?

Souscrivez un abonnement d'un an et recevez la revue *BOUSSOLE* directement à votre domicile.

Vous pouvez aussi vous abonner en ligne *via* notre site : www.revue-boussole.fr

M : Mme :

Prénom

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Email Tél.

Je m'abonne, à partir de ce numéro, pour 1 an (2 numéros)

- 40 euros, port compris : France métropolitaine.
- 45 euros, port compris : zone Union européenne.
- 50 euros, port compris : reste du monde.

Pour les bibliothèques et les CDI, facture sur simple demande.

Pour souscrire, vous pouvez choisir le mode de règlement qui vous convient le mieux : Soit par **chèque** à l'ordre de REVUE BOUSSOLE - 43 avenue du Général de Gaulle - 92 200 Neuilly-sur-Seine

Soit par **virement** sur le compte REVUE BOUSSOLE : LCL (BIC : CRLYFRPP) RIB 30002 00407 0000375702S 87 / IBAN FR05 3000 2004 0700 0037 5702 S87 (ne pas oublier de nous envoyer un mail - revuelaboussole@gmail.com - pour nous indiquer votre adresse).

Date :

Signature :

Pour toute question relative à la revue ou à votre abonnement contactez-nous par email à l'adresse suivante : [**revuelaboussole@gmail.com**](mailto:revuelaboussole@gmail.com)

facebook

Suivez-nous sur [facebook.com/revue.laboussole](https://www.facebook.com/revue.laboussole), et parlez de *Boussole* autour de vous !